

Paris, le 11 avril 2018

Fondation nationale des sciences politiques

Conseil d'administration du mercredi 16 mai 2018

RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES 2017

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu les articles 1 et 21 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015,

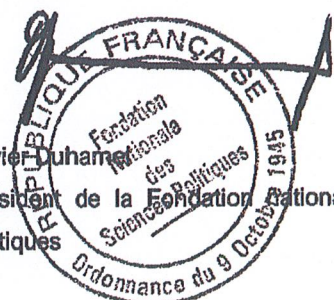
Vu l'article 25 du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques.

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques approuve les comptes de l'exercice 2017.

L'excédent de 3 557 415,06 € est affecté en totalité à la réserve facultative.

Le conseil d'administration a adopté, en présence des commissaires aux comptes, cette résolution à l'unanimité moins 2 abstentions des membres présents ou représentés.

Olivier Duhame
Président de la Fondation nationale des sciences politiques



Fondation nationale des sciences politiques
République Française
Ordonnance du 9 Octobre 1945